

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-4/06**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022131-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Adoption d'une convention de partenariat avec les membres du consortium porté par Initiatives77 dans le cadre du projet Combo77 période 2021-2023.

En 2015, le Département a souhaité renouveler sa politique d'insertion autour de la juste prise en compte des droits et des devoirs des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (B.R.S.A.).

En 2019, la politique du « Juste Droit » a été réaffirmée par l'adoption du Schéma des solidarités 2019-2024, document stratégique formalisant la vision globale, unifiée et cohérente de l'action sociale du Département.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le Département a confirmé lors de sa séance du 5 mars 2021 son action en faveur de l'Emploi et de la Politique d'insertion (E.P.I. 77) en Seine-et-Marne.

Cette stratégie a notamment pour objectif de renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, dont le Département est chef de file, pour fluidifier les parcours des B.R.S.A. vers et dans l'emploi.

Considérant que le Département soutient de façon renforcée les structures d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) depuis de nombreuses années car elles constituent un outil clé de l'accès des B.R.S.A. à l'emploi durable et que le projet COMBO77 porté par un consortium de S.I.A.E. mené par Initiatives77 s'inscrit dans les mêmes orientations que le Département, il convient au moment de sa déclinaison territoriale, d'y apporter son soutien.

Aussi, le Département souhaite aujourd'hui s'engager dans une démarche commune avec les membres du consortium en signant une convention de partenariat objet du présent rapport. Ce partenariat sera décliné au niveau local par les Maisons Départementales des Solidarités (M.D.S.) présentes sur les territoires de ce projet et aura notamment pour objet de permettre l'activation du dispositif COMBO77 pour les B.R.S.A.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 7,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 juin 2019 relative à l'approbation du Schéma des solidarités 2019-2024,

VU la délibération du Conseil départemental du 5 mars 2021 relative au Plan de résilience sociale autour d'un plan en faveur de l'Emploi et de la Politique d'Insertion (E.P.I. 77),

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

CONSIDÉRANT que les crises sanitaire et économique révèlent des besoins nouveaux en matière d'insertion vers l'emploi. Les politiques de l'insertion au niveau local comme national demandent aujourd'hui une coordination et une approche nouvelle des publics qui se trouvent, du fait de la crise sanitaire et économique, affaiblis et plus nombreux aux portes des services publics.

CONSIDÉRANT que le Département, par sa fonction de chef de file des politiques sociales et médico-sociales a engagé dès 2015 les actions nécessaires à l'insertion des publics en recherche d'emploi, en particulier les bénéficiaires du revenu de solidarité active (R.S.A.).

CONSIDÉRANT que dans la perspective d'apporter à l'ensemble des acteurs des solidarités, un appui aussi global qu'efficace, le Département s'est doté en 2019 d'un schéma des solidarités 2019-2024, qui couvre l'ensemble du champ des solidarités afin d'assurer aux publics concernés un traitement le plus homogène possible, autour de trois axes d'action : une bonne connaissance des publics, un accueil renouvelé et un parcours homogène et fluide.

CONSIDÉRANT que les orientations données et les actions menées depuis 2015 constituent une ligne directrice qu'il s'agit de conforter et d'amplifier sur la base des acquis des actions engagées et des partenariats établis,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention de partenariat dans le cadre du projet COMBO77 2021-2023 à conclure entre les membres du consortium porté par Initiatives77 et le Département, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions spécifiques à chaque territoire au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne